

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 04 décembre 2025

### ORDRE DU JOUR

1.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
2.	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2025	Page 2
3.	Vieux Bourg : attribution du marché de travaux	Page 2
4.	Restaurant scolaire : bilan financier définitif de la restructuration	Page 3
5.	Restaurant scolaire : bilan de l'année scolaire 2024-2025	Pages 4 à 6
6.	Décision modificative du budget n°2 (ajustement des crédits en fin d'année)	Page 6
7.	Associations : répartition des subventions formation et éducateur sportif	Page 7
8.	Aide exceptionnelle à un jeune danseur international	Pages 7 à 8
9.	Dérogation au repos dominical	Page 8
10.	Personnel : création d'un CDD ALSH et restaurant scolaire	Page 8
11.	Personnel : tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Page 8
12.	Personnel : autorisations spéciales d'absences	Page 9
13.	Cholet Agglomération : avenant à la convention de mutualisation	Page 10
14.	Cholet Agglomération : rapport annuel eau potable	Pages 10 à 13
15.	Cholet Agglomération : rapport annuel déchets	Pages 13 à 18
16.	Cholet Agglomération : rapport annuel assainissement	Pages 19 à 21
17.	Divers	Pages 21 à 22
18.	Compte-rendu des commissions	Page 22
19.	Calendrier	Pages 22 à 23

# PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

**Membres présents** : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Nathalie CAILLAUD, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

**Membres absents** : Guy VASSOR, Evelyne MERLET (donne pouvoir à Laurence TISSEROND), Céline FROGER, Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Valérie DURAND.

**Secrétaire de séance** : Olivier BACLE.

## **1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

## **2 - APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2025**

## **3 - VIEUX BOURG : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le marché de l'aménagement du Vieux Bourg a été mis à la consultation le 17 octobre dernier. 4 entreprises ont répondu.

Les critères de jugement des offres retenues sont :

- le prix de la prestation : 40% de la note finale
- la valeur technique de la prestation : 45%
- la valeur « performances en matière de développement durable » : 15%

Après analyse du maître d'œuvre, la commission d'appel d'offre propose le classement suivant :

Entreprises ayant remis une offre	Montant TTC après questions complémentaires	note sur 10 selon les critères de jugement			Note finale
		Prix	Valeur technique	Valeur performance	
<b>Eurovia</b>	<b>237 410,90 €</b>	9,95	10	9,8	<b>9,95</b>
<b>Charier TP</b>	<b>275 292,78 €</b>	8,58	10	9,8	<b>9,4</b>
<b>Bouchet Vezins</b>	<b>255 473,04 €</b>	9,25	9,5	9,8	<b>9,45</b>
<b>Eiffage</b>	<b>367 270,56 €</b>	6,43	10	9,8	<b>8,54</b>

Les frais de maîtrise d'œuvre sont de 15102 € TTC.

La commission d'appel d'offre propose de retenir l'entreprise Eurovia, pour obtenir un montant total des dépenses de 252 512,90 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Pour information, le Département nous a accordé une subvention pour ce projet.

Début des travaux prévu vers le 20 janvier, pour une fin de chantier avant l'été 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **CHOISIT** l'entreprise EUROVIA.

#### 4 – RESTAURANT SCOLAIRE : BILAN FINANCIER DÉFINITIF DE LA RESTRUCTURATION

##### DEPENSES

ENTREPRISES OU TRAVAUX	Facture (euros) y compris actualisation			Estimations
	HT	TVA	TTC	
<b>Total études préliminaires (I)</b>	<b>5 054,47</b>	<b>907,11</b>	<b>5 961,58</b>	
<b>TOTAL Maître d'œuvre bureaux d'étude (II)</b>	<b>100 462,05</b>	<b>19 592,40</b>	<b>120 554,46</b>	
<b>Total construction bâtiment et VRD (III)</b>	<b>759 900,08</b>	<b>151 980,12</b>	<b>911 880,10</b>	
<b>TOTAL GENERAL PROGRAMME</b>	<b>865 416,60</b>	<b>172 479,63</b>	<b>1 038 396,14</b>	<b>1 038 630,00</b>

##### RECETTES

FINANCEURS - Nature subvention	Montant versé			montant attribué
		HT	TVA	
Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux				313 239,73
DETR avance				93 971,92
Région				0,00
SIEML				0,00
Cholet Agglomération				0,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 971,92</b>	<b>426 687,23</b>

##### SOLDE

Dépenses réelles de l'opération			dépenses définitives prévisionnelles
HT	TVA	TTC	
<b>865 416,60</b>	<b>172 479,63</b>	<b>1 132 368,06</b>	<b>611 708,91</b>

Coût de l'externalisation du service pendant 6 mois : 32 403 €.

## 5 – RESTAURANT SCOLAIRE : BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### BILAN 2024/2025 DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE (restaurant scolaire + repas adulte)

Période de référence : Mandats et Titres  
du 01.09.2024 AU 31.08.2025

RECETTES				
DESIGNATION	ANNEE N-2 sept. 2021 à août 2022	ANNEE N-1sept. 2022 à août 2023	ANNEE N sept. 2023 à août 2024	ANNEE N sept. 2024 à août 2025
Participation des usagers :				
Repas enfant (facturation normale + avec pénalité + CISPA) 2021/2022 : 39 918 repas x 3,67 + 1 082 repas x 5,17 € 2022/2023 : 40 552 repas x 3,78 + 816 x 5,28 + 88 x 6,22 € 2023/2024 : 39 152 repas x 4,15 + 608 x 5,65 + 827 x 7,22 € 2024/2025 : 38 256 repas x 4,31 + 204 repas x 5,81 + 478 pique-niques x 2,63 + 198 repas x 7,22	152 093	158 142,20	171 886,94	168 755,30
Repas adulte 2021/2022 : 0 repas 2022/2023 : 0 repas 2023/2024 : 23 repas adultes CISPA 2024/2025 : 6 repas adultes CISPA	0	0	166,06	43,32
Repas mercredi / ALSH 2021/2022 : 889 repas x 4,24 € 2022/2023 : 1027 repas x 4,37 € 2023/2024 : 1025 repas x 4,15 € 2024/2025 : 723 repas x 4,31 € (une semaine de déménagement)	3 769,36	4 487,99	4 253,75	3 116,13
Remboursement arrêts maladie personnel	350,66	27,54	66,58	12,05
<b>TOTAL RECETTES avant participation communale</b>	<b>156 213,02</b>	<b>162 657,73</b>	<b>176 373,33</b>	<b>171 926,80</b>
Participation communale (avec dépenses "d'investissement")	167 637,63	151 919,74	184 970,03	192 780,40
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>323 850,65</b>	<b>314 577,47</b>	<b>361 343,36</b>	<b>364 707,20</b>
participation communale en %	51,76	48,29	51,19	52,86

<u>DEPENSES</u>					
DESIGNATION	CALCUL	ANNEE N-2 sept. 2021 à août 2022	ANNEE N-1sept. 2022 à août 2023	ANNEE N sept. 2023 à août 2024	ANNEE N sept. 2024 à août 2025
Produits pharmaceutiques	60668	33,67	49,83	32,94	33,75
Produits Alimentaires (restaurant scolaire, ALSH)	60623	65 734,34	63 252,34	68 336,97	68 675,45
Facturation par le CISPA : en 2023/2024 : 862 repas - 2024/2025 : 204 repas (école St Charles)	6042	2 363,48	578,46	6 223,64	1 472,88
Habillement	60636	967,5	445,84	474,9	1393
Téléphone et internet 2025 installation fibre	6262	714,1	735,12	813,12	1181,36
Travaux administratifs	(à/c 2020-2021 : 1 jour x 10 mois + 5 jours) (coût horaire des 2 agents service finances)	1 897,20	1 966,50	2 159,10	2 172,40
Petit matériel cuisine + jeux	60632	2 447,30	2 265,11	1 333,29	723,31
Papeterie + affranchissement (coût des factures envoyées par courrier)	(coût réel)	259,44	209,9	364,95	469,73
frais prélevements automatiques rejetés et frais carte bancaire depuis 2023/2024 : uniquement frais bancaires liés à la carte d'achat (frais abonnement et cotisations annuels, commissions sur flux)	627	406,05	6,08	211,62	208,52
Produits d'entretien	listing services techniques 60631	2 046,50	2 100,37	1 933,58	2 412,26
Eau : 2024/2025 externalisation	(à/c 2016-2017 : 6,87% surface bâtiments des factures "terrain de sport") (60611) 2024/25 : 2ème semestre 2024 x 2	158,27	140,78	350,6	250
Gaz : 2024/2025 externalisation	(à/c 2016-2017 : 8,04% surface bâtiment des factures "école publique" ou "Foyer municipal") (60613) 2024/25 : (2024 + été 2025) x 2	1 536,01	2 063,28	1 873,23	1 570,00
Électricité : 2024/2025 externalisation	(à/c 2016-2017 : 6,87% surface bâtiments des factures "salle de sports") / (60612) 2024/25 : (2024 + été 2025) x 2	1 316,69	2 543,39	2 232,49	2 582,00
Contrats de maintenance (dont portail et logiciel)	(6156p+62268) (à compter de 2023/2024 : 1/4 montant Abélium)	5 790,94	4 049,37	3 463,68	2 904,50
Contrôle technique APAVE électricité et gaz prix déterminé par une valeur de points x 105 valeur du point 7,70 en 2022 - Facture pas reçue 2023 2024 et 2025 : pas de contrôle électricité	6156p	808,5	808,5	153,26	236,88
Personnel (y compris accompagnement trajet et AESH) 2021/2022 : un poste supplémentaire ; revalorisation salariales des CDD - 2022/2023 : revalorisations salariales 2024/2025 : Pendant le déménagement à la salle des fêtes (6 mois), 1 agent supplémentaire + 20 minutes/jour par agent		210 798,24	223 484	232 993,51	254 913,01
Travaux d'entretien et réparation matériel 2023/2024 : réparation chaudière (mono-pompe), travaux installation nouveaux équipements	615221 + 61558 + 60632 + 6156p	6 234,52	6 366,55	10 542,63	2 879,41
Heures personnel technique	(décompte JCT X coût horaire) en 2022 : 23,15 euros/l'heure en 2023 : 24,84 euros/l'heure x 83 h en 2024 : 24,84 euros/l'heure x 45 h en 2025 : 26,42 euros/l'heure x 467,50h	1 606,32	1 921,45	1 117,80	12 183,08
Assurance bâtiment	286m <sup>2</sup> /12491m <sup>2</sup> xprime DAB) en 2021 286m <sup>2</sup> /12635m <sup>2</sup> xprime DAB dps 2023	209,58	227,4	238,45	259,57
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>305 328,65</b>	<b>313 214,27</b>	<b>334 849,76</b>	<b>356 521,11</b>
Prix de revient d'un repas	total dépenses / (nombre repas enfants + adultes + ALSH)	<b>7,29</b>	<b>7,37</b>	<b>8,21</b>	<b>8,94</b>
<i>Part alimentaire dans un repas</i>	en €	<i>produits alimentaires / (nombre repas enfants + adultes + ALSH)</i>	<b>1,57</b>	<b>1,49</b>	<b>1,68</b>
	en %		<b>21,53</b>	<b>20,19</b>	<b>20,41</b>
<i>Part "dépenses personnel" dans un repas</i>	en €	<i>dépenses personnel / (nombre repas enfants + adultes + ALSH)</i>	<b>5,03</b>	<b>5,26</b>	<b>5,71</b>
	en %		<b>69,04</b>	<b>71,35</b>	<b>69,58</b>
autres achats en "investissement" 2022-2023 : Table de chef 2023-2024 : lave vaisselle, plonge, table de sortie, hotte 2024-2025 : claustras, vestiaires, autolaveuse et 2 aspirateurs		18 522,00	1 363,20	26 493,60	8 186,09
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>		<b>323 850,65</b>	<b>314 577,47</b>	<b>361 343,36</b>	<b>364 707,20</b>
Prix de revient d'un repas	total dépenses / (nombre repas enfants + adultes + ALSH)	<b>7,73</b>	<b>7,40</b>	<b>8,86</b>	<b>9,15</b>
<i>Part alimentaire dans un repas</i>	en €	<i>produits alimentaires / (nombre repas enfants + adultes + ALSH)</i>	<b>1,57</b>	<b>1,49</b>	<b>1,68</b>
	en %		<b>20,30</b>	<b>20,11</b>	<b>18,91</b>
<i>Part "dépenses personnel" dans un repas</i>	en €	<i>dépenses personnel / (nombre repas enfants + adultes + ALSH)</i>	<b>5,03</b>	<b>5,26</b>	<b>5,71</b>
	en %		<b>65,09</b>	<b>71,04</b>	<b>64,48</b>

Ce bilan marque une année particulière, avec le transfert du service à la salle de la Prairie pendant 6 mois lors des travaux de restructuration du bâtiment. Du personnel supplémentaire a dû être recruté, notamment pour sécuriser le trajet des enfants à pied des écoles vers la salle de la Prairie.

## **6 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2 (AJUSTEMENT DES CRÉDITS EN FIN D’ANNÉE)**

Différentes lignes budgétaires doivent être ajustées pour honorer certaines dépenses d’investissement engagées qu’il faudra payer début 2026, avant le vote du budget, et pour les dépenses d’amortissement :

	<b>COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Nouveau système de clés électroniques</b>	2158	+ 6 310
<b>Outilage services techniques</b>	21578	+ 1 680
<b>Équilibre : dépenses diverses</b>	2188	- 7 990

Amortissements :

	<b>COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
Recettes d’investissement amortissement	28041582	+ 745
Équilibre : dépenses d’investissement (aménagement voirie)	2312	+ 745
Dépense de fonctionnement amortissement	6811	+ 745
Équilibre : dépenses de fonctionnement (fournitures de voirie)	60633	- 745

Le Conseil Municipal est appelé à **SE PRONONCER** sur ces modifications de budget.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

## **7 – ASSOCIATIONS : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS FORMATION ET ÉDUCATEUR SPORTIF**

Lors du Conseil Municipal du 27 février 2025, deux enveloppes globales avaient été votées en faveur des clubs sportifs pour la saison d'août 2024 à juillet 2025 :

1 300 € pour l'intervention d'éducateurs,

500 € pour la formation.

Au vu des justificatifs fournis, la commission vie associative et communication propose la répartition suivante :

<b>ÉDUCATEUR SPORTIF</b>	<b>1 300 €</b>
E.S.S.L. BASKET	650 €
ECVB (volley)	325 €
Le Maybéléger (foot)	325 €

Le montant de la subvention allouée à l'E.S.S.L. Basket est plus importante car cette association est uniquement subventionnée par notre commune, à la différence des clubs de volley et de foot subventionnés également par d'autres communes.

<b>FORMATION</b>	<b>500 €</b>
ECVB (volley)	170 €
ESSL BASKET	330 €

Le club de football n'a pas fait de demande. Le club de volley a fusionné avec celui de Cholet et est donc subventionné par ailleurs.

Le Conseil Municipal doit **SE PRONONCER** sur cette répartition.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **8 – AIDE EXCEPTIONNELLE A UN JEUNE DANSEUR POUR UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE**

La commune a été sollicitée par une famille saint-légeoise pour un de leurs enfants scolarisé au Conservatoire National de Danse à Paris.

Aujourd'hui âgé de 17 ans, il est sélectionné pour le grand prix de danse de Lausanne.

Cette compétition engendre des coûts supplémentaires pour la famille (logement, transports,...)

Par le passé, la commune a aidé financièrement de jeunes sportifs pour les compétitions internationales.

La commission vie associative et communication propose d'aider ce jeune à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal doit **SE PRONONCER** sur cette aide.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **9 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Selon la loi du 6 août 2015, le maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche. Cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, après avis du Conseil Municipal.

Après consultation des entreprises saint-légeoises concernées, il est proposé d'autoriser les dimanches suivants :

Les 1<sup>er</sup> mars 2026, 8 mars 2026, 12 avril 2026 et 18 octobre 2026.

Le Conseil Municipal doit **DONNER** son avis sur ces dates d'ouvertures dominicales.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

## **10 – PERSONNEL : CRÉATION D'UN CDD ALSH ET RESTAURANT SCOLAIRE**

Suite à une démission, un poste polyvalent à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs et au restaurant scolaire est vacant. Une personne a été trouvée mais elle ne veut pas être titularisée car elle souhaite découvrir le poste auparavant.

Il est donc proposé de **CRÉER** un CDD de janvier à juillet 2026, à hauteur de 21,81/35.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **11 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

L'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

42 titulaires, stagiaires ou CDI, dont 18 à temps complet, soit 30,49 équivalents temps plein ;

11 CDD

Le Conseil Municipal est appelé à **SE PRONONCER** sur ce nouveau tableau des effectifs.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **12 – PERSONNEL : AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE**

Le législateur a instauré des autorisations spéciales d'absences de droit liées à certains événements familiaux (ex : décès d'un enfant de l'agent).

Il a également instauré la possibilité, pour les assemblées délibérantes, de décider de certaines autres autorisations d'absences.

Il est proposé de fixer les règles suivantes :

Une autorisation spéciale d'absence (ASA) peut être accordée à tout agent ; Le bénéficiaire ne cesse pas d'être en « activité de service ». Il ne peut donc pas y avoir de retenue sur salaire ;  
Elle est à prendre au moment de l'événement et n'est pas reportable.

D'autre part, il est proposé de retenir les ASA suivants :

<b>motifs</b>	<b>Nombre de jours ouvrés possibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>	<b>Régime actuel</b>
Mariage de l'agent	5	5
Mariage d'un enfant de l'agent	3	3
Maladie grave (donnant droit à un congé longue maladie) du conjoint ou d'un enfant mineur de l'agent, maximum pour une année par personne malade	5	5 (uniquement pour le conjoint)
Maladie d'enfants de l'agent de moins de 12 ans, maximum pour une année par famille	1 fois l'obligation hebdomadaire de service de l'agent	1 fois l'obligation hebdomadaire de service de l'agent
Décès du conjoint	5	5
Décès d'un enfant de l'agent	ASA de droit : 12j. ouvrables, ou 14j. ouvrables + 8j. fractionnables si moins de 25ans	5
Décès des père ou mère de l'agent	4	4
Décès des père ou mère du conjoint de l'agent	2	4
Décès des frères ou sœurs de l'agent	2	2
Décès des grands-pères ou grands-mères de l'agent	1	2

Il est demandé au Conseil Municipal de **SE PRONONCER** sur ces autorisations d'absences.

### ► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **13 – CHOLET AGGLOMERATION : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION**

Depuis plusieurs années, une convention est passée entre Cholet Agglomération et ses communes membres, afin que ces dernières puissent être remboursées lorsque du personnel communal intervient sur une compétence intercommunale.

Il est proposé de rajouter à la convention les interventions des personnels municipaux à la suite de l'implantation du point d'apport volontaire des biodéchets (composteur près du cimetière rue de Bretagne). Cette intervention est estimée à ½ heure par semaine (réapprovisionnement en broyat, brassage du contenu, nettoyage...)

Le Conseil Municipal doit **SE PRONONCER** sur cette extension de la convention de mutualisation.

### ► Décision du Conseil Municipal

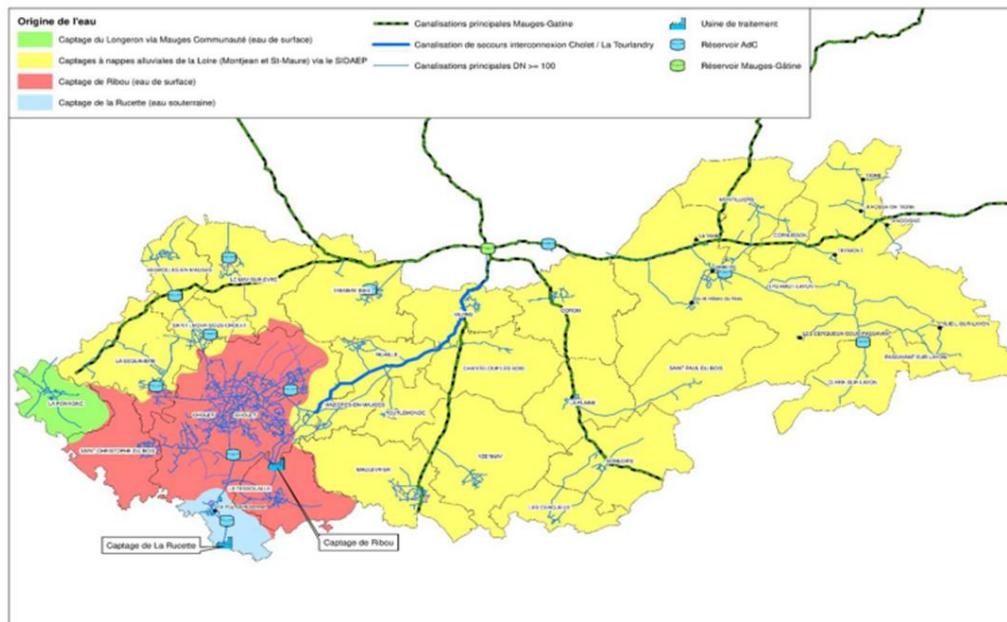
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **14 – CHOLET AGGLOMERATION : RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE**

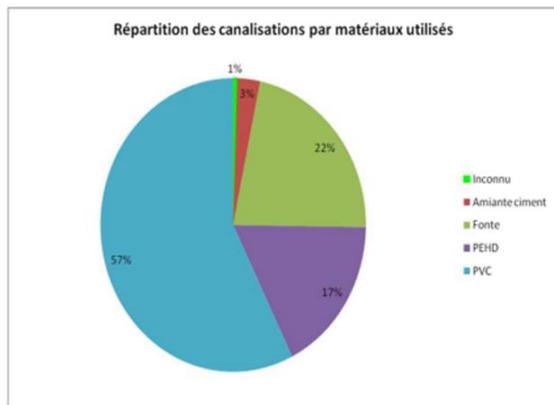
### Patrimoine du service public d'eau potable

Prélèvement	Production	Stockage	Distribution
Complexe de barrages de Ribou et Verdon	Usine de Ribou (24 000 m <sup>3</sup> /jour) Usine de Rucette	12 Réservoirs 11 670 m <sup>3</sup>	1 742 km (Age moyen 36 ans)
Forages	(1 200 m <sup>3</sup> /jour)		

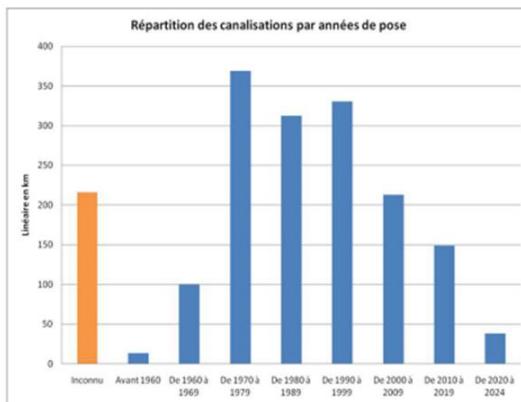
### Les ouvrages sur le territoire et l'origine de l'eau



# Focus réseaux : classe d'âge et matériaux



1 742 kms de canalisations



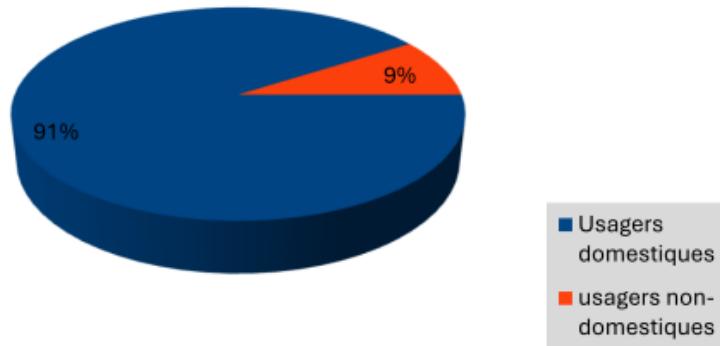
## Évènements marquants 2024 et actions de Cholet Agglomération (suite)

- Réseaux d'eau potable :

- 46 chantiers ont été pilotés en 2024, pour un total d'environ 2 180 000 € HT,
- 7 912 ml de renouvellement de canalisations anciennes,
- 807 ml de canalisations nouvelles en lotissement ou zones d'activités,
- 1 908 ml d'extension,
- 186 avis techniques émis sur la desserte par les réseaux d'eau potable de projets divers.

# Abonnés du service d'eau

- Nombre d'abonnés : 46 544 (soit 0,92 % d'augmentation par rapport à 2023)
- ce qui représente une moyenne de 26,7 abonnés/km de réseau d'eau potable



## Performance du réseau Eau potable

	2023	2024
Rendement réseau (en%) *	89,7 %	92,1 %
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /j/km)	1,10	0,91
* Moyenne Nationale 2023 : 81%		

# Qualité de l'eau distribuée

14 961 mesures sur l'année sur le réseau (ARS et exploitant)  
En production et en distribution

Limite de qualité	2023	2024
Microbiologique	99,7 % Conformité	99,7 % Conformité *
Physico-chimique	99,9 % Conformité*	99,9 % Conformité *

\*

99,5 % des analyses sur le réseau de distribution sont conformes.

Les deux non-conformités sont liées à des détections microbiologiques et physico-chimiques qui ont fait l'objet d'actions immédiates et contre analyse conforme.

# Prix de l'eau potable harmonisé

Taxe communautaire + redevance délégataire

(Avec redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne)

	01/01/2024	01/01/2025
Facture 120 m3	260,08 € TTC	267,99 € TTC
Prix du m3	2,17 € TTC	2,23 € TTC
Evolution		+2,76 %

# Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p><b>Collecte :</b></p> <p>37,6 % en porte à porte collecte 1 fois/semaine à Cholet (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie.</p> <p>47 % en porte à porte collecte une fois tous les 15 jours en zone rurale et au Puy-Saint-Bonnet selon le secteur par la régie ou un prestataire privé,</p> <p>15,40% en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p><b>Transfert :</b></p> <p>Valor3E : à Saint-Germain-sur-Moine (public) et à Montilliers (privé).</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <p>45 % par valorisation énergétique à Nantes et à Lasse ,</p> <p>55 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges,</p>

# Modalités de collecte et traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines en mélange)	<p><b>Collecte :</b></p> <p>84,60 % en porte à porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collecte 1 fois/semaine) par la régie.</p> <p>15,40 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p><b>Transfert :</b></p> <p>Montilliers (pour les tonnages collectés sur l'ex-Vihiersois et l'ex-Bocage).</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du Cormier à Cholet (49)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers les différentes filières de recyclage agréées par CITEO.</p>

# Modalités de collecte et traitement

	<b>Collecte et transfert</b>	<b>Traitement</b>
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines en mélange)	<p><b>Collecte :</b> 84,60 % en porte à porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collecte 1 fois/semaine) par la régie. 15,40 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p><b>Transfert :</b> Montilliers (pour les tonnages collectés sur l'ex-Vihiersois et l'ex-Bocage).</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du Cormier à Cholet (49)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers les différentes filières de recyclage agréées par CITEO.</p>

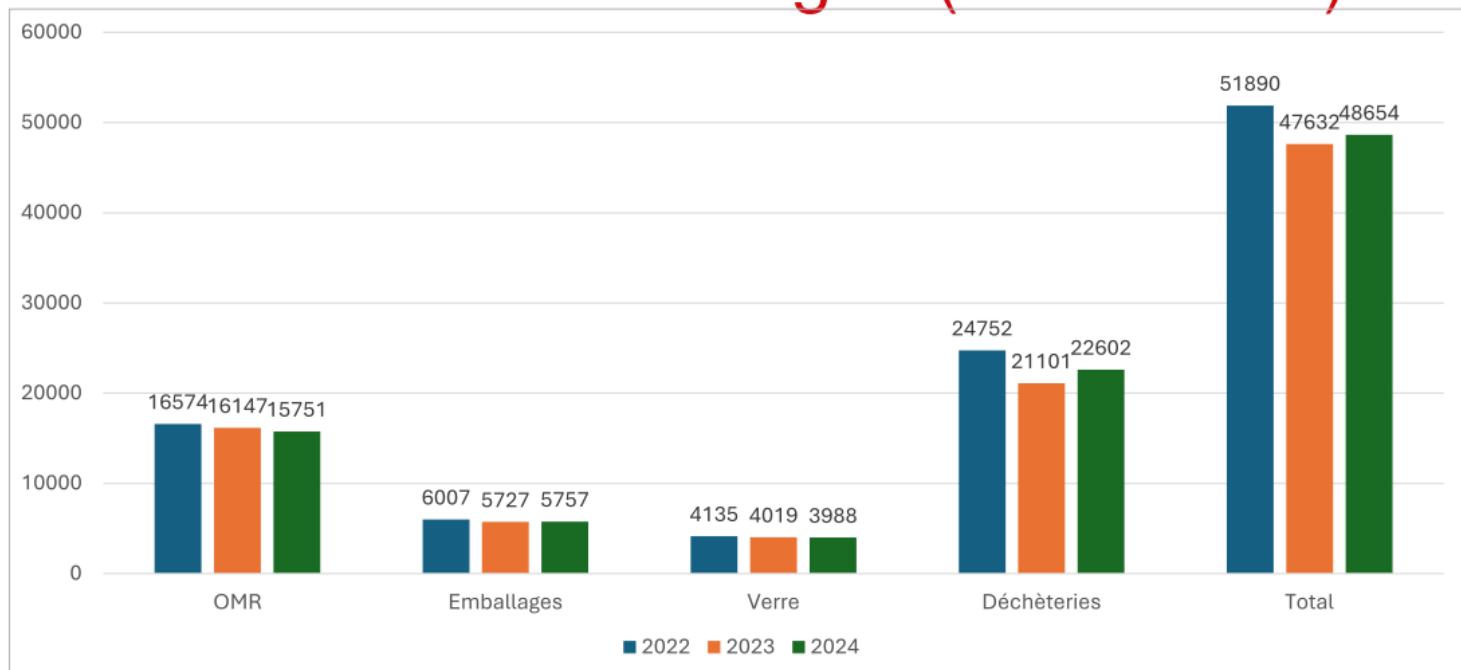
# Modalités de collecte et traitement

	<b>Collecte et transfert</b>	<b>Traitement</b>
Verre (371 colonnes à verre)	<p><b>Collecte et stockage :</b> Collecte en moyenne 1 fois/ sem. (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.</p>	Recyclage à VAYRES, REMS, GIRONCOURT, VEAUCHE, WINGLES par la Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat CITEO.
Déchets provenant des 7 déchèteries et 4 éco-points	<p><b>Gestion, collecte :</b> Prestataire privé.</p>	Les déchets sont expédiés vers différentes filières de recyclage ou de traitement agréées par Cholet Agglomération et/ou certains Eco-organismes.
Collecte des biodéchets (6 lycées, 8 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs, 1 Esupec)	<p><b>Collecte :</b> En régie en porte à porte. Collecte 1 fois/semaine (excepté durant la période estivale où la collecte est suspendue).</p>	Compostage à Cholet.

# Bilan des déchets collectés

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries	Autres (Textiles + biodéchets )	Total
2023	16 147 T	5 727 T	4 019 T	21 101 T	536 T textiles + 102T biodéchets = 638 T	47 632 T
2024	15 751 T <span style="color: green; font-size: 2em;">↓</span>	5 757 T <span style="color: green; font-size: 2em;">↑</span>	3 988 T <span style="color: green; font-size: 2em;">↓</span>	22 602 T <span style="color: red; font-size: 2em;">↑</span>	460 T textiles + 96 T biodéchets = 556 T	48 654 T <span style="color: red; font-size: 2em;">↑</span>
Ratio/hab. 2023	154,7 kg/hab	54,9 kg/hab	38,5 kg/hab	202,1 kg/hab	6,1 kg/hab	456,3 kg/hab
Ratio/hab. 2024	150,2 kg/hab	54,9 kg/hab	38,0 kg/hab	215,6 kg/hab	5,3 kg/hab	464,0 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	- 2,9 %	0 %	-1,3 %	+6,7%	-13 %	+ 1,8 %

## Évolution des tonnages (2022-2024)

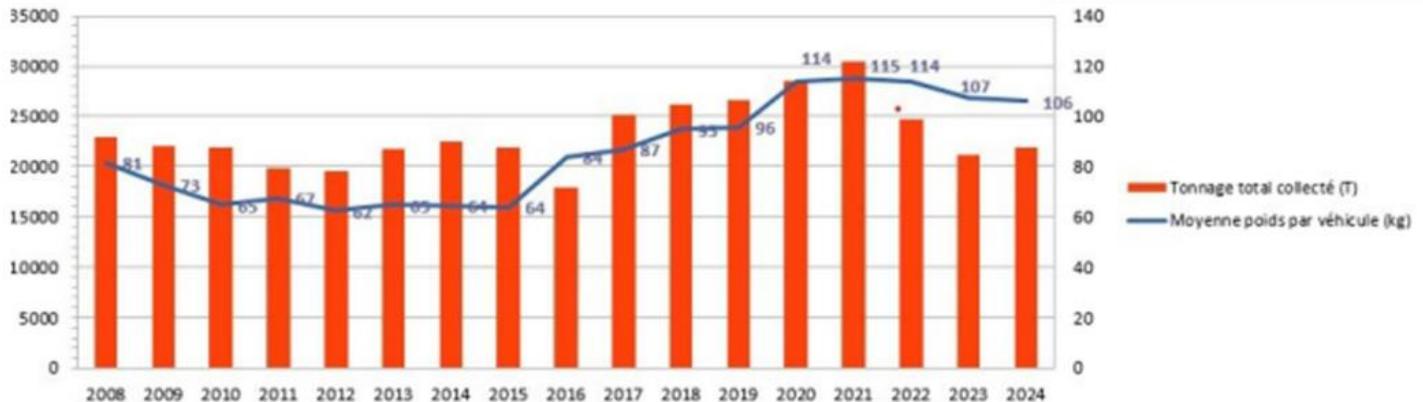


# Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries et éco-points par foyer / an

## Moyenne en kg par passage en déchèterie

Poids moyen par voiture (kg)

Années	Visites/usager/an
2023	5,71
2024	6,08



## Performance du service

### Taux de valorisation :

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (48 654 T) collectées en 2024 a été de 86,95 % (81,76 % en 2023).

### Taux Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers :

Taux de refus de tri : 17,9 % en 2024 (16,3 % en 2023), contre une moyenne nationale en milieu mixte urbain, de 23,5%.

# Performance du service

## Composteurs individuels :

Depuis 2010 : bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

La participation a été augmentée à 50€ en 2023, d'où une hausse significative du nombre d'achat de composteurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bons distribués	341	304	352	289	465	276	3 536	1816
Composteurs achetés	257	275	151	129	247	129	2 221	1847

Soit 5 256 foyers

# Tarification

Taux de la taxe d'ordures ménagères pour l'exercice 2024 = 10,80 % pour toutes les communes.

REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS	UNITÉ TARIFAIRES	TARIFS 2024
<b>Territoire Cholet Agglomération (net)</b> Redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine Redevance spéciale si > à 2 000 l/tous les 15 jours	m <sup>3</sup> /semaine m <sup>3</sup> / toutes les quinzaines	50,00 €

# Abonnés

- Nombre d'abonnés assainissement collectif : 40 759 (88,94 %), soit 0,83 % d'augmentation par rapport à 2023

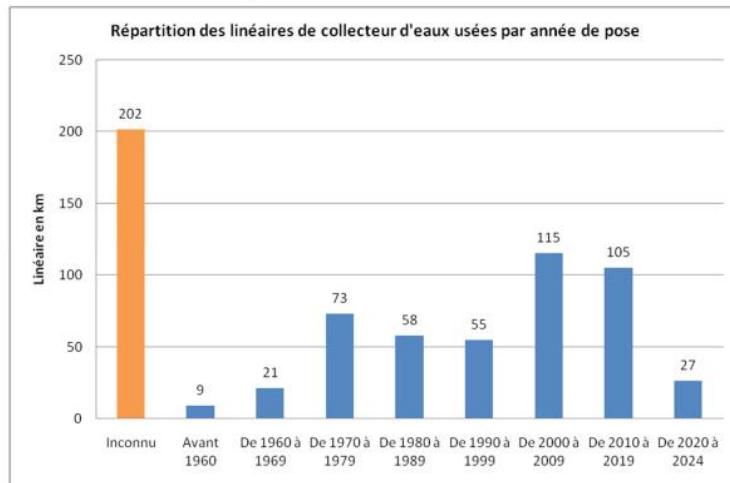
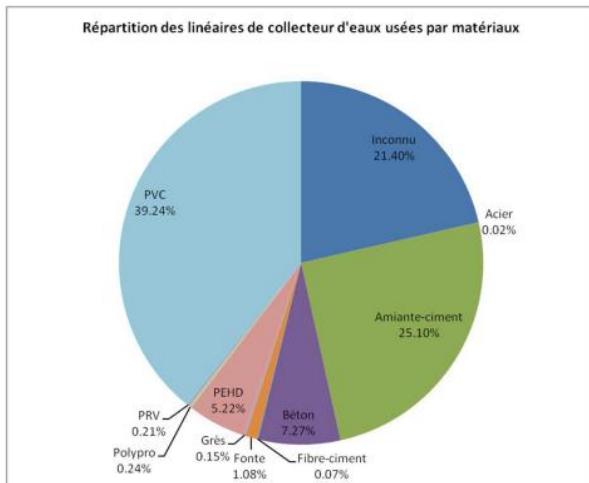
Nombre d'abonnés :	2023	2024	Evolution (%)
Contrat DSP Suez (ex-CAC)	33 585	33 944	1,07 %
DSP Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois	1 644	1 625	-1,16 %
Autres communes	5 193	5 190	-0,06%
<b>TOTAL</b>	<b>40 422</b>	<b>40 759</b>	<b>+0.83%</b>

- Nombre d'abonnés assainissement non-collectif : 5 070 installations (11,06 %)

# Cycle de l'assainissement

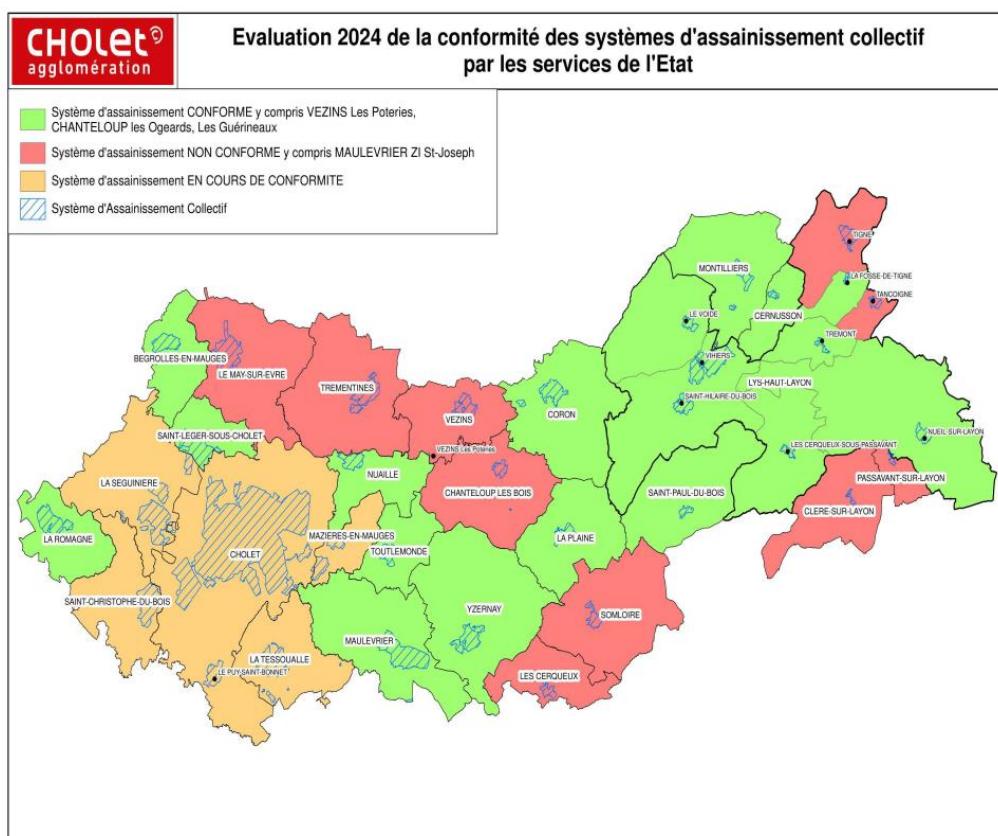
Collecte	Épuration collective	Boues valorisées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire de réseaux : 665 km (EU et unitaires) 535 km (collecte eaux pluviales)</li> <li>- Postes refoulement : 104</li> <li>- Bassin de stockage-dépollution : 19</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 stations &gt;2 000 EqH</li> <li>- 23 stations &lt;2 000 EqH</li> </ul> <p>Soit une capacité totale de 158 070 EqH Et 8 222 227 m<sup>3</sup> traités mesurés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 858 T en épandage agricole</li> <li>- 223 T en compostage</li> </ul>

# Focus réseaux : classe d'âge et matériaux



## Bilan des non-conformités

- Système d'assainissement supérieurs à 2000 EH**  
7 conformes et 3 non-conformes en 2024 (idem 2023)
- Systèmes d'assainissement inférieurs à 2000 EH**  
16 conformes et 7 non-conformes en 2024 (idem 2023)



# Assainissement Non-Collectif (ANC)

## Contrôles réalisés en 2024

Commune	Contrôle de conception	Contrôle de vente	Contrôle de périodique	Contrôle de réalisation	Total
TOTAL 2024	67	96	609	93	865
TOTAL 2023	62	60	658	84	864

## Classement des ANC en 2024

CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	TOTAL
Non conformes nécessitant des travaux		Non conformes travaux si vente	Conformes	
150	317	2 172	2 429	5068

	Valeur 2023	Valeur 2024
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	90,8% 90,78 %
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	110 110

# Données financières 2024

## Tarification (avec redevance AELB)

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2024 € TTC/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2025 € TTC/m <sup>3</sup>	Variation
Communes DSP Suez Environnement Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	303,78 € 2,53 €	299,20 € 2,49 €	-1,51%

## **17 – DIVERS : DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES »**

En comptabilité, l'article 6232 « fêtes et cérémonies » regroupe toutes les dépenses liées aux animations et cérémonies organisées par la commune.

Le Trésor Public exige que le Conseil Municipal définisse par délibération la liste des dépenses possibles à cet article.

Seraient imputées les dépenses concernant d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies et animations municipales. Il pourrait s'agir, par exemple, des repas des aînés, manifestations culturelles, départs à la retraite, voyages d'étude des élus, boissons, fleurs, cadeaux, feux d'artifice, prestations de spectacles, médailles,...

Le Conseil Municipal est appelé à **SE POSITIONNER** sur cette liste de dépenses possibles à l'article « fêtes et cérémonies ».

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **18 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Cadre de vie :

-Visite des bâtiments et de la voirie, pour préparer les travaux à programmer en 2026.

Vie sociale :

-Etude du bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2024/2025.

-Des pochoirs ont été apposés un peu partout dans la commune, à l'initiative de Cholet Agglomération, pour sensibiliser aux violences faites aux femmes.

Vie associative et communication :

-Répartition des subventions "formation et éducateur sportif" pour les clubs ayant fourni leurs justificatifs.

-Préparation du repas des aînés du samedi 22 novembre dernier à la salle de la Prairie.

-Préparation de la soirée des vœux à la population du vendredi 16 janvier à 19h00 à la salle de la Prairie.

-Conseil Municipal d'Enfants du 29 novembre :

6 élus sont partis. Les élections des nouveaux jeunes conseillers ont eu lieu aujourd'hui 4 décembre. La lettre au Père Noël est de retour cette année!

Bilan action de solidarité : un chèque de 406.80 € a été remis à l'association saint-légeoise "Nana ambassadrice d'espoir" qui vient en aide à une enfant malade.

## **19 – CALENDRIER**

<b>DÉCEMBRE</b>			
<b>Samedi</b>	6	Marché de Noël du comité des fêtes et feu d'artifice communal (salle de la Prairie)	Toute la journée
<b>Lundi</b>	8	Commission Cadre de Vie	20h00
<b>Mardi</b>	9	Commission Vie Associative et Communication	20h00
<b>Lundi</b>	15	Commission Vie Sociale	18h15
<b>Lundi</b>	15	Conseil Cholet Agglomération	18h30

JANVIER			
<b>Dimanche</b>	4	Marché dominical "opération galette des rois"	8h00-13h00
<b>Lundi</b>	5	Bureau Cholet Agglomération	18h00
<b>Lundi</b>	5	Commission Cadre de Vie	20h00
<b>Jeudi</b>	8	Conseil Municipal	20h00
<b>Lundi</b>	12	Commission Vie Sociale	18h15
<b>Mardi</b>	13	Commission Vie Associative et Communication	20h00
<b>Vendredi</b>	16	Vœux à la population	19h00 salle de la Prairie
<b>Lundi</b>	19	Conseil Cholet Agglomération	18h30
<b>Samedi</b>	24	Conseil Municipal des Enfants	10h30

**A noter : Élections municipales les 15 et 22 mars 2026 – Réunion d'installation du nouveau Conseil le week-end suivant son élection**